

BOÎTE

Gainerie

- Nom donné à divers bagages spécialisés, de petites dimensions, ou articles de gainerie, montés sur fût de bois, de carton, éventuellement sur fond en tôle d'aluminium, etc.

Ex. : boîte à chapeaux (on dit aussi carton) - boîte à chaussures, à disques, à flacons, à pharmacie, à cartouches, bijoux, etc. - boîte à courrier, empilable ou à couvercle amovible (garniture de bureau) - boîte de représentant, boîte à échantillons divers, etc.

Terminologie : Le mot boîte implique un caractère relativement utilitaire. Lorsqu'il s'agit d'un article où l'esthétique l'emporte sur le pratique, on parle plus volontiers de coffret.

Access.

- Nom de divers accessoires de flaconnage, en verre, en métal ou en matière plastique, inclus dans la garniture des trousse de toilette, de voyage, etc.
- Ex. :** boîte à poudre, à rasoir, à savon, etc.

Divers

- Par opposition à couvercle : voir cuvette.

Maroquin.

- **Porte-monnaie boîte :** genre de porte-monnaie semi-rigide en forme de cuvette pliante, dont les bords retiennent les pièces et permettent de les étaler dans la position d'ouverture.
- Voir porte-monnaie.

Access.

- **Serrure à boîte :** serrure de valise, de coffret, etc. qui se pose par-dessus le bandeau, sans entailler le fût.

Voir serrure.

Terminologie : On dit aussi serrure à boîtier, à bandeau, ou à coffret saillant.

Maroquin.



- **Sac boîte :** type de sac de dame, rigide, de forme parallélépipédique, de style sport, à deux poignées, et généralement fermeture à glissière.
- Voir sac.

Access.

- **Fermeur boîte :** voir fermeur.
- **Charnière boîte à violon :** voir charnière.
- **Poche boîte aux lettres :** voir fendu.

Opérat.

BOÎTIER

Access.

- **Boîtier de serrure :** pièce contenant le mécanisme.
- Serrure à boîtier : voir serrure.

- **Boîtier de montre :** à gond - à anse - voir bracelet.

- **Boîtier de brosse :** voir brosse.

- **Boucle à boîtier :** type de boucle comportant une sorte de logement dans lequel est introduite l'extrémité d'une ceinture, d'une courroie, sa fixation étant assurée par une griffe articulée.

BOMBE

Access.

- Voir rivet (clou-rivet).

BOMBER - bombé - bombage - bombeur -euse

Opérat.

- Donner une forme légèrement convexe à certaines surfaces d'un article de maroquinerie, gainerie ou malleterie.

Ex. : donner du bombé à un dessus de couvercle et à un fond de cuvette de mallette, à un rabat de sac, etc.

Voir **bomboir** et **plaquer**.

Voir aussi : cambrer, conformer, emboutir, estamper, former, galber, mouler, préformer.

BOMBOIR

Outilage

- Outil à main de gainier, fait d'un cylindre de bois à l'extrémité arrondie, ou d'une tige métallique terminée par une boule que l'on peut chauffer, qui sert à frotter le carton afin de le repousser en creux, ce qui lui donne sur l'autre face un galbe de forme bombée.

Voir **bomber**.

BONI

Organis.

- Boni-matière : voir **économie**.

BONNET

Bourroil.

- **Bonnet de course** : pièce de harnachement, sorte de capuchon destiné à couvrir la tête du cheval.

Voir **camail**.

BORD

Général.

- I - Zone avoisinant la limite extérieure

d'une pièce, partie quelconque de son contour.

Ex. : le bord d'un rabat, d'une ceinture, d'un couvercle, etc.

Opérat.

- II - Cette même partie, qualifiée par le résultat d'une opération particulière effectuée sur elle.

Ex. : un bord rogné, cousu, collé, etc. (voir ci-après **Technologie**).

Terminologie : Ne pas confondre **bord** avec **bordage** (action de border) ni avec **bordure**. Voir aussi **tranche**.

Technologie : Selon les cas, le même mot s'applique soit au bord d'une pièce, soit à la réunion des bords de deux pièces assemblées par un moyen quelconque.

1/ une pièce :

- **bord franc** ou **bord net** (on dit aussi **bord à coupe nette** ou **à coupe franche**), l'épaisseur du matériau étant visible, telle qu'elle résulte de l'opération de découpe : finition des bords (voir **finir**).



- **bord rembouré** : le bord, préalablement paré et encollé, étant replié sur lui-même sur une largeur régulière (voir **remborder**).



2/ deux pièces :

- **bord collé** : les deux pièces sont collées l'une sur l'autre bord à bord, la tranche apparente étant faite des deux épaisseurs.



- **bord rogné** ou **cousu sellier** : les deux pièces sont très légèrement parées, puis griffées et mises en place bord à bord par des points provisoires, enfin cousues à la main.



- **bord rogné façon sellier** : les deux pièces sont très légèrement parées, puis collées bord à bord et cousues à la machine par une piqûre à gros points (piqûre sellier).



- **bord bridé** : les deux pièces sont amincies largement sur presque toute leur épaisseur, collées et piquées.



- **bord à simple rembour double** : la pièce de dessus est rembourrée, la pièce de dessous est simplement parée, et vient s'appliquer soit par-dessus, soit par-dessous le rembour.



- **bord rembourré contrecollé** : les deux pièces sont rembourrées l'une et l'autre, et collées bord à bord.



- **bord piqué retourné** : les deux pièces sont légèrement parées, appliquées l'une sur l'autre fleur contre fleur (ou dessus contre dessus) bord à bord, assemblées par piquage, puis l'ensemble est retourné de façon que la piqûre reste invisible.

3/ Lorsque l'assemblage de deux bords fait intervenir une troisième pièce, sous forme de bande étroite (bordure, galon, liséré ou passepoil, jonc), on dit plutôt **bordure** que **bord**. Voir **bordure**.

action de border, avec **bord** et avec **bordure**.

- **Montage bordé** : voir **monter**

- **Pied bordeur** : pièce de machine à coudre.

BORDURE

Cuir

- I - La bordure ou les bordures : parties d'une peausserie ou d'un cuir qui avoisinent immédiatement son périmètre.

Voir aussi : chute, dentelle, écart, tombée.

Général

- II - Bande étroite de peausserie, de tissu (enduit ou non) ou de tout autre matériau, rapportée à une pièce pour la border, ou intervenant dans l'assemblage de deux pièces bord à bord. Voir **border** et ci-après.

Opérat.

- Manière de border une pièce, au moyen d'une bordure - ou d'assembler deux pièces bord à bord, en faisant intervenir une pièce en forme de bande étroite :



- **bordure à cheval**, collée ou piquée, recouvrant la tranche d'une pièce, ou recouvrant deux bords préalablement cousus, et cousue à son tour par une couture qui dissimule la première.



- **bordure à passepoil ou liséré** : le passepoil est piqué fleur contre fleur à ras de l'un des bords. La deuxième pièce est ensuite piquée au bord de la première, par une deuxième piqûre parallèle, plus éloignée du bord. L'ensemble est ensuite retourné de façon que le passepoil fasse une saillie régulière à la jonction des deux pièces, les piqûres restant invisibles.

BORDER - bordage - bordeur -euse

Opérat.

- Orner ou consolider le bord d'une pièce en y rapportant une bordure par un procédé quelconque.

Voir **bord**.

Terminologie : Ne pas confondre **bordage** :